

## COMMUNIQUÉ COMMUN

### **Les collèges La Dullague et Lucie-Aubrac, à Béziers, doivent passer en REP + ! (Réseau Education Prioritaire)**

L'**éducation prioritaire** a été refondée en 2014, et sa carte, pour rester cohérente, devait être révisée tous les quatre ans. Nous sommes en 2026 et elle n'a toujours pas été révisée, ce chantier étant sans cesse repoussé.

Dans cet intervalle, les IPS des collèges Lucie-Aubrac et La Dullague n'ont cessé de baisser.

**L'IPS, indice de position sociale**, calculé principalement à partir des professions et catégories socioprofessionnelles des représentants légaux des élèves est l'indicateur qui représente le plus fidèlement la situation financière des familles.

Les chiffres sont alarmants :

De 83 à la rentrée 2016, l'IPS du collège **La Dullague est passé à 75,8** pour l'année 2024-2025.  
De 81 à la rentrée 2016, l'IPS du collège **Lucie-Aubrac est passé à 74,8** pour l'année 2024-2025.

À titre de comparaison :

- la **moyenne nationale** des collèges en **éducation prioritaire** est de **85**.
- la **moyenne nationale** de tous les collèges publics est de **100,9**
- la **moyenne nationale** de tous les collèges (public et privé confondu) est de **106,1**
- certains collèges en éducation prioritaire ont aujourd'hui des IPS qui atteignent un **116 voire 121**.

Encore plus parlant : les collèges la Dullague et Lucie Aubrac font partie des cinq collèges de France à l'IPS le plus bas (parmi les collèges qui ne sont pas classés en éducation prioritaire, les trois autres se situant dans les académies de Clermont-Ferrand, Martinique, et Versailles). En clair, **parmi les cinq collèges les plus défavorisés de France oubliés de l'éducation prioritaire, deux sont à Béziers**.

Toujours plus parlant : après des années de dégringolade, le quartier **Iranget-Granette, classé QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville)** est à présent le **5ème le plus pauvre** de France : plus de **70 % des familles** de ce quartier vivent **sous le seuil de pauvreté**.

La pauvreté, ce sont des chiffres, mais aussi et surtout de lourdes conséquences quand elle n'est pas correctement prise en compte: à titre d'exemple, 57 % des élèves inscrits en 3ème en 2024-2025 au collège la Dullague ont obtenu le DNB, et le constat est identique à Lucie Aubrac (alors que la moyenne nationale est de 85,5%).

Il tombe donc sous le sens qu'un passage en REP+ (éducation prioritaire renforcée) doit être acté sans délai, car ce dispositif, pensé et conçu précisément et uniquement pour des établissements comme les nôtres, permettra d'enfin :

- dédoubler les classes cruciales pour l'acquisition du savoir lire, écrire et compter : Grande Section, CP, CE1
- garantir de manière pérenne les effectifs limités dans le second degré
- offrir aux équipes éducatives des temps de concertation pour la réussite et le bien-être des élèves
- un accès privilégié à de nombreux dispositifs qui viennent enrichir la vie scolaire des élèves, et soutenir la mission des équipes éducatives
- stabiliser les équipes éducatives notamment par une juste prise en compte de leur engagement auprès des publics défavorisés.

Dans ce contexte, nous demandons avec force au ministre de l'Education Nationale de prendre dès aujourd'hui un **arrêté** de modification de la carte de l'éducation prioritaire avec prise d'effet au **1er septembre 2026**. C'est de sa compétence, et c'est en son pouvoir légal.

**Signataires : FCPE 34, Snudi FO 34, SNFOLC 34, SNES-FSU 34, CGT Educ'Action 34, SUD Education 34, CFDT Education Occitanie Montpellier, SNE**